

Honoraires de transaction TTC à la charge de l'acquéreur

Prix de vente	Habitation / Professionnel	Terrain	Commercial / Industriel
Jusqu'à 1.000.000 €	4 % avec un minimum de 7.000 €	7 % avec un minimum de 12.000 €	10 % avec un minimum de 10.000 €
Au-delà 1.000.000 €	3 %	5 %	7 %

Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	Appartement 200 € Forfaitaires Maison 300 € forfaitaires	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12 € TTC / m ² en Zone très tendue 10 € TTC / m ² en Zone tendue 8 € TTC / m ² hors Zones tendues	12 € TTC / m ² en Zone très tendue 10 € TTC / m ² en Zone tendue 8 € TTC / m ² hors Zones tendues
Etat des lieux location vide Etat des lieux location Meublée	Dans la limite de 3 € TTC / m ² de surface habitable	Dans la limite de 3 € TTC / m ² de surface habitable

Locaux de droit commun / commerciaux / industriels / professionnels	Honoraires TTC Charge Preneur
Entremise et négociation	10 % HT du loyer annuel
Si Convention d'occupation Précaire (23 mois maximum)	12 % HT du loyer annuel
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	6.5 % HT du loyer annuel
Si convention d'occupation Précaire (23 mois maximum)	2.8 HT du loyer annuel

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI De Guise Immobilier 17b rue des cochons 78100 Saint Germain en Laye

Siège : Le Clos des Vignes – 17 Avenue du Clos des vignes 78540 Vernouillet

SARL Capital social 2.000 €/ RCS de Versailles 447 712 910 Carte professionnelle T n° 1511 délivrée par la préfecture de Versailles

Garantie : LLOYD'S Segap 63 Avenue de Suffren 75007 Paris

TVA en vigueur : 20 %

Honoraires au 07/07/2018

La délivrance d'une note est obligatoire.